EBERHART FORMATION & CONSEIL

ALPINISME - SKI - CANYONING - SECOURS EN MONTAGNE - SECURITE EN HAUTEUR - PARCS ACROBATIQUES - AMENAGEMENT TOURISTIQUE ASSISTANCE GESTION DE CRISE - EXPERTISES

PROGRAMME TYPE

Le 20-10-2026

PROGRAMME DETAILLE

Formation contrôleur EPI / spécifique matériel de PAH

VOTRE FORMATION

- **Lieu, dates et horaires de la formation** : ……..- du …. au … 2026 - De 9 à 12 h et de 13 à 18 h
- **Durée** : 8 h

STAGIAIRES

- **Stagiaires concernés** : vos salariés
- **Pré requis** : Avoir suivi la formation CQP Opérateur de parc acrobatique en hauteur
- **Personnes en situation de handicap** : Après étude personnalisée, des aménagements peuvent être prévus. Nous contacter en amont du stage.

TARIF

- **Frais pédagogiques** : 1285 € pour 10 personnes max. Individuels : me contacter
- **Frais de déplacement** : A votre charge
- **Repas et hébergement** : A votre charge
- **Prise en charge** : Possibilité de prise en charge par votre OPCO

DELAI D'ACCES

- Sans financement : 2 jours - OPCO : 7 jours - France TRAVAIL : 15 jours

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Objectif** : Cf à la norme XP S72-701 former les contrôleurs d'équipement de protection individuelle

MOYENS PEDAGOGIQUES

- Salle avec Paperboard ou tableau blanc
- EPI utilisés et à contrôler avec leurs notices individuelles
- Le matériel de l'entreprise sera complété par des lots fournis par le formateur

METHODES PEDAGOGIQUES

- Issues d'observations en situations réelles, nos méthodes d'enseignement sont concrètes et interactives. Notre pédagogie consiste en des travaux individuels et collectifs, à la fois théoriques et pratiques. Les techniques d'APC (approche par compétence) sont privilégiées.

DEROULE PEDAGOGIQUE

- **Partie Théorique : (2h00)**
 Un tour de table sur les expériences personnelles des stagiaires vis-à-vis de la hauteur et des contraintes spécifiques de leur travail débutera la formation. Les explications sur le facteur de chute et la force de choc se feront par démonstration sur tableau blanc. Les données concernant la législation sur le travail en hauteur et sur l'entretien des Equipements de Protection Individuelle se feront par oral et par démonstration en salle.

- **Partie Pratique : (5h00)**
 Durant la partie pratique, les explications et démonstrations seront réalisées sur la base des échanges préalables sur les tâches effectivement réalisées par les stagiaires. Nous chercherons la meilleure solution possible correspondant au contexte législatif, à la limite d'utilisation du matériel.

- **Validation : (1h00)**
 Un questionnaire de fin de stage sur la compréhension de la partie théorique et des forces en action terminera la formation. Au préalable, les stagiaires seront jugés sur la compréhension des acquis appris durant la partie pratique de la formation. Un contrôle individuel des acquis permettra de dresser la liste des personnes jugées compétentes pour effectuer en sécurité les contrôles des différents EPI.

ENCADREMENT PEDAGOGIQUE

- Les diplômes, titres ou références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous : guide de haute montagne, formateur, conseiller technique départemental secours en montagne de la Savoie. 1 formateur pour 10 stagiaires

MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXÉCUTION DE LA FORMATION

- Une feuille d'émargement sera signée par demi-journée, par l'apprenant ainsi que par le formateur. Une copie sera remise à l'employeur.

MOYENS PERMETTANT D'APPRÉCIER LES RÉSULTATS DE LA FORMATION

Une évaluation individuelle sera réalisée sous forme d'échanges. Cette évaluation des acquis se fera sous forme de mises en situation et sera suivi d'un entretien individuel et questionnaire théorique.

LES SUPPORTS

- **SUPPORTS PEDAGOGIQUES DONNES AUX STAGIAIRES** :

Un fascicule sous forme de fiches pratiques sera remis à chaque stagiaire ayant participé à la formation. Il comprendra :

- Les textes législatifs vus durant la formation
- Le facteur de chute
- La force de choc
- Le tirant d'air
- Les principales normes concernant les E.P.I
- Les procédures de vérification

- **SUPPORT REMIS AU DONNEUR D'ORDRE**

Un rapport sera transmis. Il comportera un avis avec les points forts et les points faibles sur chacun des stagiaires. Il précisera les techniques de contrôle et le matériel employé. Il appartiendra à l'employeur à la suite du bilan de formation d'accorder ou pas à l'employé l'habilitation de contrôler des EPI.

ATTESTATION DE STAGE

- Une attestation individuelle de suivi de stage sera remise à l'employeur.

COMPETENCES VISEES

L'action du contrôleur d'EPI de Parc Acrobatique en Hauteur s'inscrit toujours dans le cadre de procédures prédéfinies qu'il doit respecter strictement. L'objectif est de transformer les compétences ci-dessous en savoirs acquis.

- ✓ **Maitriser le bon usage des EPI utilisés**

Il est la personne ressource vers laquelle les opérateurs peuvent se retourner lors de leurs contrôles journaliers. Il veille également à ce que les EPI soient utilisés conformément à leur notice d'utilisation.

- ✓ **Procéder aux contrôles règlementaires**

Il procédera aux contrôles selon la périodicité adaptée

- ✓ **Procéder aux réparations, entretiens ou réforme des EPI**

Conformément aux indications fournies par les constructeurs.

- ✓ **Veiller au suivi des EPI réalisés par les opérateurs**

Avant l'activité : L'opérateur procède à l'équipement des visiteurs avec les Equipements de Protection Individuels (EPI) les mieux adaptés afin qu'ils puissent évoluer en sécurité.
Après l'activité : Il assure les opérations de retour des EPI, vérifie le bon état de ceux-ci et assure leur entretien.

- ✓ **Assurer la veille règlementaire**

Suivre les évolutions du matériel, les recommandations ou alertes des constructeurs

PROGRAMME ET CONTENU

- **Jour 1 matin - Théorie**

15 mn : Accueil présentations.

1 H 45 : Définitions, législation, règlements.
Définition du contrôle, les textes et normes y afférent.
Chutes théoriques et notions de physique.
La responsabilité des contrôleurs, les réglementations particulières.
Listage des EPI soumis à contrôle
Entretien, précautions particulières et marquage.
Le stockage.

1 H 00 : Mise en place d'un registre et de fiches de suivi. Contrôle du matériel collectif

- **Jour 1 après midi - Pratique**

2H 00 : Le contrôleur garant de la bonne utilisation des EPI. Etude de notices EPI.
Aspects techniques. Exemple d'EPI ayant été mal utilisés et conséquences.

1 H30 : Méthode de contrôle, critères et exemples de matériels à surveiller ou à rebuter.

1 H 00 : Examen portant sur :
- Procédures de contrôle
- Questionnaire théorique, entretien individuel.

0 H30 : Evaluation à Chaud, bilan de fin de stage et résultats.